

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « VENTE-REPRÉSENTATION »

E1 : Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Cadre économique et juridique de l'activité professionnelle

UNITÉ : U 12

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

BARÈME

Partie juridique / 9 points

Question 1 : / 2 points

Question 2 : / 3 points (1 point par caractéristique)

Question 3 : / 2 points

Question 4 : / 2 points

Partie économique / 11 points

Question 1 : / 3 points (1,5 point par réponse)

Question 2 : / 2 points

Question 3

3.1 : / 2 points (1 point pour le mode de croissance, 1 point pour la justification)

3.2 : / 4 points (1 point par avantage cité)

E1 : Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Sous-Épreuve : B1 : Cadre économique et juridique de l'activité professionnelle
UNITÉ : U 12

CORRIGÉ

Partie juridique

1. Rappelez l'intérêt de la clause de non-concurrence. / 2 points

La clause de non-concurrence inscrite à un contrat de travail a pour objet de protéger une entreprise contre l'attitude déloyale d'un ancien collaborateur qui serait tenté d'exploiter le fichier clients de son ex employeur au profit d'une entreprise concurrente.

2. Citez les principales caractéristiques que doit revêtir la clause de non-concurrence selon la Cour de Cassation. / 3 points

Selon la Cour de Cassation la clause de non-concurrence doit :

- Avoir une portée limitée dans le temps et dans l'espace
- Tenir compte des spécificités du travail
- Prévoir une contrepartie financière pour le salarié.

3. Vérifiez si votre contrat de travail respecte ces caractéristiques. Justifiez votre réponse. / 2 points

Le contrat de travail respecte deux des caractéristiques :

- La portée limitée dans le temps et dans l'espace : « Cette interdiction de concurrence est limitée à une période de 2 ans à compter de la cessation effective d'activité et couvre les secteurs géographiques sur lesquels M..... est intervenu. »
- La contrepartie financière pour le salarié : « En contrepartie de cette obligation de non concurrence, M. percevra pendant toute la durée d'application de cette interdiction une indemnité mensuelle égale à 12 % du salaire moyen brut des 6 derniers mois d'activité.

4. Analysez en quoi la décision de la Cour de Cassation réduit la portée de la clause de non-concurrence. / 2 points

La décision de la Cour de Cassation réduit la portée de la clause de non-concurrence parce qu'elle permet à un salarié de s'en exonérer vis-à-vis de son ancien employeur dans la mesure où son intérêt prévaut sur celui de l'entreprise. Cela signifie que même s'il est lié par une clause de non concurrence le salarié pourra exercer sa profession chez un concurrent dans la mesure où son emploi correspond à sa formation.

Partie économique

1. Expliquez les termes ou expressions soulignés. / 3 points

Filiale : entreprise contrôlée financièrement par une autre entreprise appelée maison mère. L'ensemble filiale, maison mère forme un groupe.

Fusion : technique de croissance d'une entreprise qui se regroupe avec une autre pour former une entité plus importante.

**2. « Huis clos se développe par croissance interne. »
Justifiez cette affirmation. / 2 points**

« Huis clos » a également engagé une stratégie de croissance interne. En effet l'entreprise souhaite ouvrir trente points de vente supplémentaires et elle a aussi agrandi son site de production se trouvant au Havre.

3.

**3.1 Indiquez l'autre mode de croissance utilisé par « Huis Clos ».
Justifiez votre réponse. / 2 points**

« Huis clos » se développe par croissance externe parce que l'entreprise a fait l'acquisition du site de production de France Windows qui vient renforcer la puissance de fabrication de l'entreprise.

3.2 Citez quatre avantages de ce mode de croissance. / 4 points

Une stratégie de croissance externe présente plusieurs avantages :

- Rapidité
- Moyen de s'implanter sur un nouveau marché ou sur un autre métier
- Moyen d'éliminer un concurrent
- Complémentarité géographique.
- Renforcement face aux clients et aux fournisseurs.
- C'est un moyen :
 - de trouver des pistes de développement.
 - de motiver les collaborateurs.
 - de valoriser l'entreprise.